

Cahier de raisonnement et d'enregistrement des pratiques - version 2010

Fertilisation Azotée - Traitements phytosanitaires

Les documents des 4 pages suivantes peuvent être découpés et photocopiés en l'état

Henri-Bernard Cartier, Président de la Chambre d'Agriculture du Gers

La réglementation qui encadre nos pratiques culturales s'étoffe toujours plus. Le 4^{ème} programme d'actions de la Directive Nitrates est en vigueur depuis octobre ; quant aux conditions d'utilisation des produits phytosanitaires, elles sont régulièrement renforcées.

Bien heureusement, il n'y a pas que l'apparition de nouvelles règles qui guide l'adaptation des pratiques. Les agriculteurs ont constamment évolué, à la recherche d'une amélioration des performances techniques, économiques et environnementales.

Le moteur du progrès se situe bien là.

Pour répondre à ces enjeux, la Chambre d'Agriculture du Gers se devait de proposer aux agriculteurs gersois un outil de raisonnement des pratiques adapté.

C'est chose faite avec ces fiches, grâce auxquelles vous pourrez réaliser vos prévisionnels et vos enregistrements. Ces documents sont des outils pour optimiser la fumure, ou encore prendre en compte le potentiel fertilisant des effluents d'élevage.

Dans cette version 2010, une fiche a été conçue pour chaque culture principale que l'on trouve sur notre territoire. Elles s'appuient sur les méthodes élaborées par les Instituts Techniques (ARVALIS, CETIOM), garantissant l'atteinte d'un excellent niveau de précision.

Il est incontestable que ce passage à 5 modèles de prévisionnels constitue une innovation importante. Aussi, nos techniciens et conseillers se tiennent prêts à vous informer et à accompagner l'appropriation de ces outils remaniés.

Les fiches présentées dans ce cahier seront disponibles gratuitement sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture du Gers :

www.gers-chambagri.com

Vous pouvez également vous procurer le **cahier complet** de raisonnement et d'enregistrement des pratiques auprès des Services Techniques de la Chambre d'Agriculture : 05-62-61-77-13.

Nos techniciens se tiennent à disposition pour tout renseignement à ce même numéro.



Raisonnement de la fumure Nos outils évoluent en 2010

Rappels concernant l'utilisation des documents

- **En zone vulnérable** : Cahier d'enregistrement des apports de d'engrais minéraux et organiques et Plan Prévisionnel de Fumure **obligatoires** ;
- **Exploitations soumises aux Installations Classées** : Cahier d'enregistrement obligatoire ;
- **Pour tous les agriculteurs** : Registre phytosanitaires obligatoire.

Plan Prévisionnel de Fumure Azotée (PPF) : une fiche par type de culture

Nouveauté 2010 : chaque culture principale du département aura sa propre fiche de PPF. Cela permettra d'être très fidèle aux méthodes développées par ARVALIS et le CETIOM, et ainsi de **gagner en précision** dans le calcul de la dose à apporter à la culture. L'autre enjeu est d'harmoniser les méthodes de PPF d'un département à l'autre.

Dans ce numéro de la Volonté Paysanne, nous vous proposons de retrouver les fiches de PPF pour les céréales à paille (page III), le colza (page V) et les prairies (page VII).

Les fiches maïs et autres cultures (tournesol, sorgho) seront publiées au mois d'avril.

Ces fiches devront être utilisées à compter de cette campagne 2009-2010. La précédente version n'est pas pour autant obsolète, mais il est vivement conseillé d'utiliser ces nouveaux modèles.

Enregistrements : une fiche unique pour toutes les cultures

Les enregistrements seront comme auparavant saisis sur une fiche qui peut s'adapter à l'ensemble des cultures. Celle-ci constitue à la fois le cahier d'enregistrement des apports de fertilisants et le registre phytosanitaire. **Voir page VIII**

Nouveauté 2010 : il sera possible de réaliser vos **bilans d'azote de fin de culture** grâce à la fiche d'enregistrement. Le calcul de ce bilan devient **obligatoire en zone vulnérable** dans le cadre du 4^{ème} programme de la Directive Nitrates pour toutes les cultures hormis les prairies. Il s'agit de comparer prévisionnel et réalisé pour le rendement et les apports d'azote.

Reliquats azotés : un réseau de parcelles régional pour guider les agriculteurs

Le niveau de reliquats azotés, pris en compte lors de la réalisation du PPF, sera toujours fourni par la Volonté Paysanne dans un tableau de calcul validé par ARVALIS. (voir ci-contre le tableau des reliquats au 15 février).

Nouveauté 2010 : vous disposerez d'un outil supplémentaire afin de vous situer dans la fourchette de valeurs proposées par ce tableau. Des analyses de reliquats seront réalisées au sein d'un réseau de parcelles, représentatives des différents sols de notre département. Elles donneront un aperçu du niveau réel de reliquats rencontrés dans ces parcelles. Ces valeurs seront également fournies dans la Volonté Paysanne.

Nouveauté 2010 : pour les cultures d'été, les reliquats seront calculés et mesurés moment du semis. Cela signifie qu'ils comprendront l'azote résiduel de la culture précédente, mais aussi l'azote que le sol a libéré jusqu'au semis. Nous manipulerons ainsi des valeurs un peu plus élevées que celles que nous utilisons jusqu'à présent, qui ne comptaient que l'azote résiduel.

Reliquats azotés dans le sol au 15 février 2010

Ces valeurs de reliquats peuvent être utilisées dans vos plans prévisionnels de fumure des cultures d'hiver.

LES RELIQUATS AZOTES au 15 février 2010 dans le Gers (Unités/ha)						
pour une pluviométrie de 220 mm (moyenne : 1er octobre III - 1 ^{er} Juin III, années d'Auch, L'Isle Jourdain, St-Ger, Condom)						
Caractéristiques du précédent			Type de sol			
			Argilo calcaire		Limoneux type 'boulbène'	
Précédents	Rendement du précédent en q/ha	Azote apporté au précédent en U/ha	profonds > à 60 cm	superficiels < à 60 cm	profonds > à 60 cm	superficiels < à 60 cm
Tournesol	18	0 - 40	35 - 60	15 - 25	25 - 45	10 - 15
	23	0 - 40	20 - 50	10 - 20	15 - 35	5 - 15
	28	0 - 60	5 - 50	5 - 20	5 - 35	5 - 10
Maïs	45	60 - 100	45 - 75	20 - 30	35 - 55	10 - 20
	70	80 - 160	20 - 75	10 - 30	15 - 55	5 - 20
	90	140 - 200	25 - 65	10 - 30	20 - 50	5 - 20
	110	180 - 220	5 - 45	5 - 20	5 - 35	5 - 15
Sorgho	50	50 - 100	10 - 40	5 - 20	5 - 30	5 - 10
	80	120 - 180	5 - 30	5 - 15	5 - 25	5 - 10
Colza	25	120 - 160	65 - 90	25 - 40	45 - 70	5 - 25
	30	140 - 200	55 - 100	25 - 40	40 - 75	5 - 25
	35	160 - 220	50 - 90	20 - 40	35 - 70	5 - 25
Soja - Fèves/Les - Lupin		0	40	15	30	10
Pois		0	65	25	45	15
Mélange	50	80 - 160	30 - 65	15 - 35	20 - 60	10 - 20
	65	120 - 180	20 - 65	10 - 25	15 - 50	5 - 15
	80	180 - 200	10 - 45	5 - 20	5 - 35	5 - 10
Maïs dur	40	120 - 180	65 - 110	30 - 45	50 - 80	5 - 30
	50	140 - 200	55 - 100	25 - 40	40 - 75	5 - 25
Orge	60	160 - 220	45 - 95	20 - 40	35 - 70	10 - 25
	50	80 - 120	55 - 90	20 - 35	40 - 65	5 - 25
	60	110 - 150	55 - 85	25 - 35	40 - 60	5 - 20
70	120 - 180	55 - 90	20 - 35	40 - 65	5 - 25	
Prairies - Couverts végétaux - Jachères			Prendre en compte l'effet prairie - calcul spécifique			

Comment utiliser ce tableau ?

- 1- Choisissez en colonne le type de sol de votre parcelle en fonction de sa nature et de sa profondeur.
- 2- Croisez avec la ligne correspondant à la culture précédente et au rendement de ce précédent.
- 3- La case obtenue propose une fourchette de valeurs ; le niveau d'azote apporté au précédent (faible ou fort) vous oriente vers la valeur basse ou haute de cette fourchette.